

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 18 janvier 2022

## **Loi sur la chasse : une révision urgente s'impose**

**Dans les régions de montagne et d'alpage, les problèmes liés au loup se sont amplifiés ces dernières années. Une révision rapide de la loi sur la chasse est donc nécessaire. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national l'a elle aussi reconnu à notre grand plaisir.**

La population de loups ne cesse d'augmenter et les meutes sont de plus en plus nombreuses. Des loups ont déjà été aperçus dans presque tous les cantons. Pour les éleveurs, la présence croissante du canidé est synonyme d'importantes dépenses supplémentaires pour protéger les troupeaux et, malgré tous les moyens engagés, de nombreuses attaques. Les animaux de grande taille, comme les bovins, tombent toujours plus souvent sous les crocs des prédateurs. L'été dernier, la désalpe de plusieurs troupeaux a été avancée, car la sécurité des animaux ne pouvait plus être garantie. Pour le secteur agricole, il est donc impératif d'ajuster les dispositions légales relatives à la régulation du loup de sorte à stopper les dommages causés aux animaux de rente et à préserver l'économie alpestre. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a posé une première pierre à cet édifice en donnant son feu vert à une initiative parlementaire visant à modifier la loi sur la chasse. L'Union suisse des paysans salue cette décision. Avec d'autres organisations de l'agriculture, des régions de montagne, de l'économie alpestre, de la chasse et de l'environnement, la fâtière agricole a élaboré des propositions qui pourraient servir de base à la révision de la loi. Pour l'agriculture, une action rapide est nécessaire. La loi révisée sur la chasse devrait pouvoir entrer en vigueur en 2023. Pour la saison d'alpage 2022, il faut plutôt miser sur des mesures d'urgence.

### *Renseignements :*

*Martin Rufer, directeur de l'Union suisse des paysans, tél. 078 80 345 54*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*